

Aide de ORANGE dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)



Vous rencontrez des difficultés financières pour vous acquitter des charges relatives à vos services de Télécommunications ?

Orange s'associe à la **Solidarité Nationale** en vous faisant bénéficier d'un **effacement total ou partiel de vos dettes de services de Télécommunications**, sous certaines conditions

Comment faire ?

- 1 En difficultés financières, vous engagez une demande d'aide auprès d'un Travailleur Social (département, mairie, association...).
- 2 Votre dossier est transmis et instruit par le Département
- 3 Orange procède alors à un effacement total ou partiel de vos dettes, conformément à la décision de votre Département

Orange, partenaire économique et social de votre Département vous accompagne en tant qu'entreprise responsable et citoyenne

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec

Françoise Davoust

Engagements Solidaires

06 07 99 80 04 / francoise.davoust@orange.com

